

BIOSÉCURITÉ

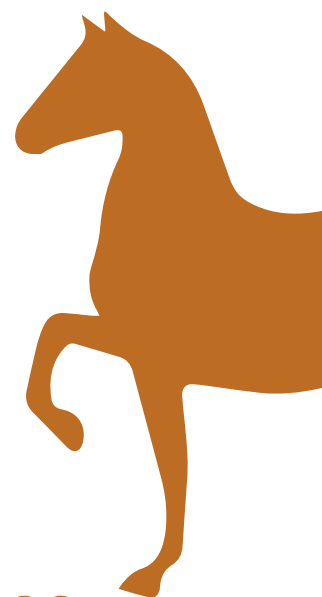
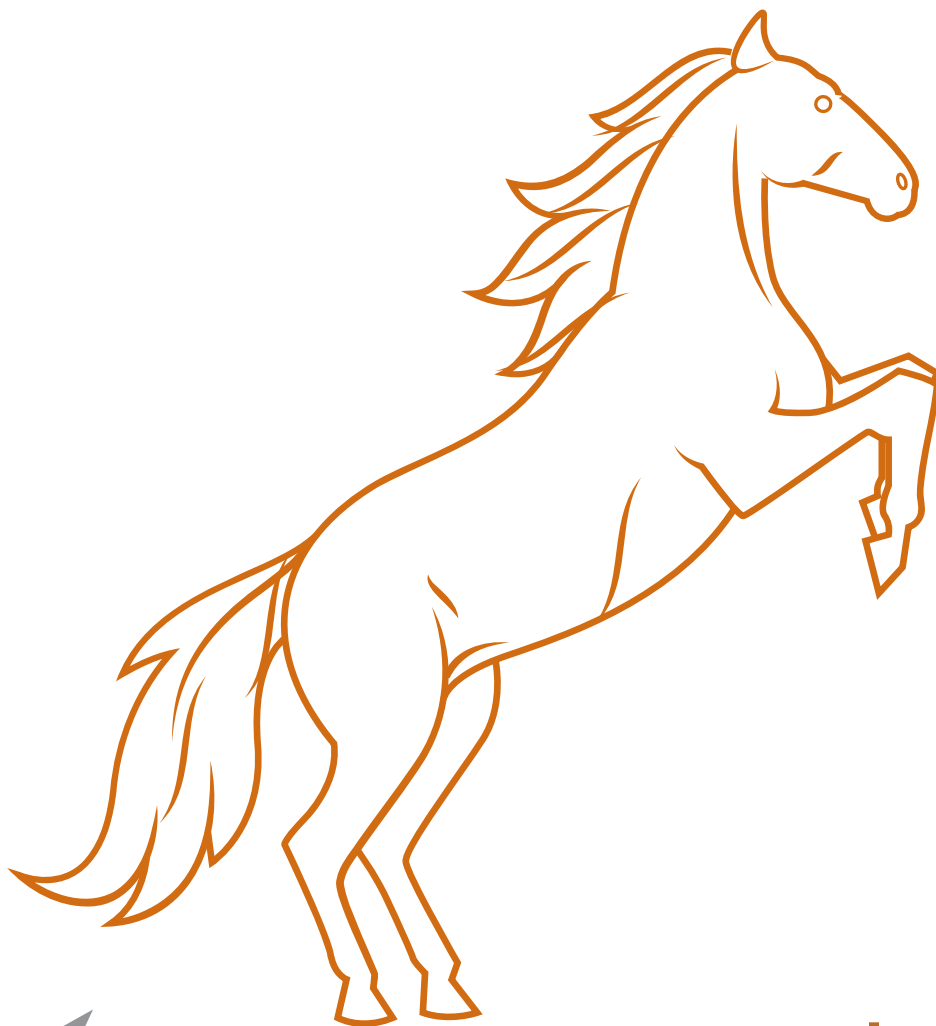


L'essentiel de biosécurité dans les structures équines

Cette plaquette présente les grands principes de la biosécurité, approche préventive permettant de limiter les risques d'introduction, de circulation et de propagation des principales maladies qui peuvent toucher les structures équines. Elle repose sur de nombreuses mesures simples, de bon sens et peu coûteuses.

Face à un risque donné, il y a souvent plusieurs moyens pour intervenir.

Les mesures présentées dans ce guide représentent une gestion optimale de la structure mais c'est au propriétaire/détenteur de sélectionner avec ses conseillers et son vétérinaire ce qui est le plus approprié pour ses équidés en fonction des risques présents sur sa structure.



Les bases de la biosécurité

Le zonage de l'exploitation

➤ La zone d'élevage/de vie des animaux :

C'est la zone où logent et circulent les animaux. Elle comprend les écuries, les prairies, les paddocks, la carrière, le manège, le hangar de monte, l'infirmierie et le local d'isolement des animaux récemment introduits. Elle est réservée aux personnels travaillant sur le lieu de détention et aux cavaliers autorisés.

➤ La zone professionnelle

C'est l'espace de la structure situé à l'extérieur de la zone d'élevage/de vie des animaux. Elle est réservée à la circulation des cavaliers, des intervenants, des personnes et des véhicules autorisés (livraison, transport d'animaux) se rendant dans la structure et au stockage ou transit des produits entrants et sortants (aliments, fourrages, les fumières et les hangars de stockage de litière et de matériel)

La gestion par lots

Il est important de ne pas mélanger les chevaux de statuts différents en réalisant des lots et d'avoir du matériel spécifique pour chaque lot.

Les chevaux participants régulièrement à des manifestations et concours équestres doivent constituer un lot à part car ils sont plus à risque d'introduire des pathogènes dans la structure.

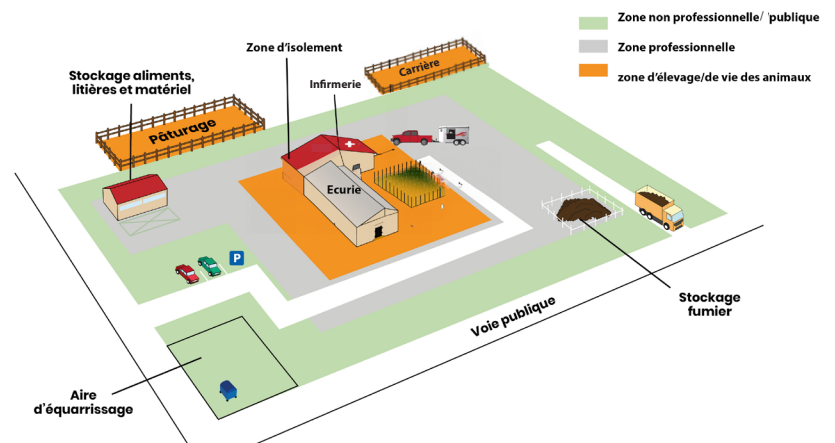
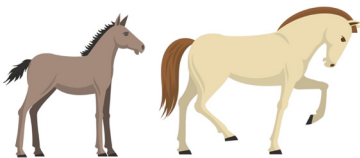


Schéma élaboré sur la base de celui réalisé par l'Institut du Porc (IFIP).

➤ La zone non professionnelle (dite publique)

Elle comprend la zone de circulation pour les véhicules des intervenants extérieurs, le public le cas échéant et l'aire d'équarrissage

Le principe de la «marche en avant»



En pratique : Réaliser en premier lieu les activités d'entretien « propres » (alimentation/ paillage...) en s'occupant d'abord des animaux les plus fragiles (jeunes) et des animaux sains (les moins à risque en matière de contamination) et terminer par les soins aux animaux malades ou récemment introduits ou revenant d'un rassemblement ou d'un concours équestre.

Se déplacer et travailler selon un ordre préétabli et sans revenir sur ses pas afin de circuler du secteur le moins à risque vers le plus à risque en matière de contamination.



Entre ces différents secteurs/activités, un nettoyage et désinfection des mains, des bottes et des équipements souillés (thermomètre...) est nécessaire.

Identification et traçabilité

La surveillance de la situation sanitaire de la filière s'appuie sur une parfaite identification des équidés et un enregistrement de leurs mouvements. Les différentes obligations réglementaires sont rappelées ci-après.

En pratique :

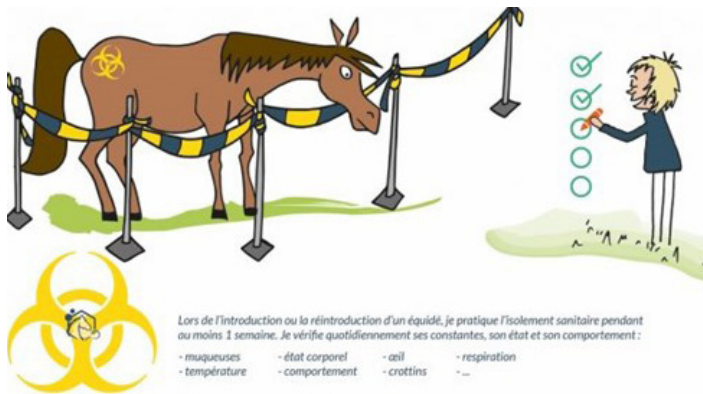
Les équidés doivent être identifiés par transpondeur et accompagnés d'un document d'identification (qui doit être présent sur la structure et accompagner l'équidé dans ses déplacements) et d'un numéro SIRE. Les détenteurs doivent s'enregistrer comme tel auprès du SIRE et au-delà de 3 équidés présents sur la structure, ils doivent déclarer un vétérinaire sanitaire. Tous les mouvements d'animaux doivent être enregistrés dans le registre sanitaire d'élevage et les transports sur plus de 65km dans le cadre d'une activité économique doivent être enregistrés dans un registre de transport.

Empêcher l'introduction de maladies dans l'élevage

Différentes mesures peuvent être mises en place afin de limiter l'introduction de maladies dans l'élevage :

La gestion des introductions d'animaux

Toute introduction d'équidés (nouveaux animaux ou retour d'un rassemblement équestre) représente un risque d'introduction de maladie. En pratique, **isoler les animaux dès leur arrivée** (au moins 2 semaines), sans contact direct ni indirect avec les animaux de la structure afin de permettre la surveillance (en vérifiant l'absence de signes cliniques et en prenant la température quotidiennement) et l'adaptation des animaux introduits (microbisme, conduite d'entretien...). **Un protocole d'analyses pour les animaux introduits** (exemple : le test de Coggins pour l'anémie infectieuse équine), en lien avec le vétérinaire et le GDS, doit



Source de l'image : RESPE

La gestion des intervenants et visiteurs

Les intervenants (vétérinaire, maréchal ferrant, ostéopathe, inséminateur, moniteurs indépendants, ...) sont susceptibles d'introduire certaines maladies dans la structure.

être mis en place et analysé au regard de la situation épidémiologique des événements sanitaires de la structure introductrice et des structures d'origine. L'objectif est **d'adapter les mesures de prévention à chaque situation**. Il faut également s'assurer que **les équidés introduits sont à jour de leurs vaccinations et exempts de parasites** (internes et externes). Enfin, il est essentiel **d'utiliser un moyen de transport propre, désinfecté** voire désinsectisé pour l'arrivée des nouveaux animaux sur le lieu de détention. Il conviendra de le nettoyer et de le désinfecter après son utilisation.



Source de l'image : GDS France

En pratique : Limiter les entrées en zone d'élevage/de vie des animaux pour les véhicules des intervenants extérieurs et s'assurer que le matériel des intervenants soit nettoyé et désinfecté entre chaque structure ou à usage unique, **aménager un point d'eau pour le lavage des mains et des bottes** à l'extérieur des bâtiments ou de la zone d'élevage/de vie des animaux. Pour les bottes des intervenants visitant successivement plusieurs structures, plusieurs solutions existent : le lavage et la désinfection avec un lave-botte ou pédiluve et éventuellement une protection avec des surbottes.

La gestion des vecteurs « animaux » (nuisibles, animaux domestiques, faune sauvage)

Eviter tout contact direct ou indirect entre ces animaux (oiseaux, rongeurs, insectes, animaux domestiques ou sauvages) et les équidés de la structure : **entretenir et dégager les abords de la structure et les clôtures, éviter l'abreuvement à des points d'eaux accessibles à la faune sauvage**, mettre en place un plan de dératisation et un plan de lutte contre les insectes, empêcher les contacts avec les volailles et les animaux domestiques. Enfin, la pose de filets doit empêcher l'accès des oiseaux aux zones de stockage « ouvertes » des aliments afin de réduire certains risques.



Le matériel en commun

Les matériels et véhicules utilisés collectivement doivent être nettoyés de manière approfondie (et idéalement désinfectés) avant et après utilisation et entre chaque utilisateur (au minimum les parties en contact avec les animaux, leurs excréments et le sol). Dans la mesure du possible **utiliser du matériel propre à chaque équidé** (mors, tapis, brosse...).

La gestion des contacts entre équidés de la structure ou de structures équine différentes, à statut sanitaire différents

Éviter les contacts avec les effectifs de structures voisines : entretenir les clôtures, utiliser des haies ou des doubles clôtures pour éviter les contacts « nez à nez », privilégier le pâturage alterné, éviter tout abreuvement en commun... **Lors de manifestations, salons ou estives, la recommandation est de ne mélanger que des animaux de statuts sanitaires équivalents** et qui pourront être **isolés au retour dans la structure, de suivre les règlements sanitaires** et d'utiliser du **matériel spécifique pour les chevaux de sa structure**. Si la manifestation ou le concours est organisé au sein de sa structure, il est conseillé de laisser les chevaux extérieurs à la structure éloignés des lieux de vie des chevaux de la structure (boxes, prés), de baliser les zones et mettre en place un plan de circulation pour limiter les contacts directs et indirects.



La préparation, et le stockage des fourrages et des aliments

Certaines maladies peuvent être introduites sur l'exploitation via l'alimentation. Aussi, une **attention particulière doit être portée à la réalisation et au stockage des fourrages et des aliments humides**. Surveiller l'apparition de moisissures, sources de mycotoxines, ou de production de toxine botulique en cas de présence de cadavres enfouis lors de la conception du silo. Il faut s'assurer de la provenance de son fourrage pour s'assurer de sa bonne qualité et sa composition et il est recommandé de vérifier la composition florale de ses parcelles avant le fauchage et la réalisation des fourrages.

Empêcher les pathogènes de s'installer et de circuler dans l'élevage

D'une façon générale, on recommande de **séparer dans l'espace les différents lots d'équidés** et d'éviter les contacts entre équidés à statuts sanitaires différents et avec d'autres espèces animales.

Le maintien des animaux en bonne santé

La biosécurité est d'abord fondée sur l'entretien, la régularité de la surveillance et la qualité des soins prodigués à la cavalerie. Le maintien des animaux en bonne santé repose ainsi sur la qualité de l'alimentation, de l'abreuvement, et du confort du logement (hygiène et ambiance), la mise en place de mesures médicales préventives adaptées et raisonnées ([vaccination](#), [antiparasitaires](#) ...), l'isolement des animaux malades et la recherche de bonnes conditions de bien-être de façon générale (voir le [guide de bonnes pratiques pour le bien-être équin](#)). En effet, des animaux correctement entretenus ont un système immunitaire plus efficace et disponible pour lutter contre les différents agents pathogènes qu'ils peuvent rencontrer (ceux habituels de l'élevage ou de nouveaux).

Équipement, harnachement et matériel de pansage et de curage

Certaines maladies peuvent se transmettre entre équidés via les équipements, le harnachement et le matériel de pansage. Il est recommandé que **chaque cheval ait son propre équipement et matériel de pansage**. Dans le cas où le harnachement est partagé entre plusieurs chevaux, il faut veiller à **nettoyer complètement l'équipement avant de l'utiliser sur un cheval différent**. Les mors, les tapis de selle et les couvertures ne doivent pas être partagées ou si cela n'est pas possible, ils doivent être nettoyés entre les utilisations sur différents chevaux. Enfin, le matériel doit être adapté aux besoins, à la morphologie des chevaux pour éviter les blessures. Le matériel de curage doit être propre à chaque lot et chaque lieu.

Gestion des poulinaiges

Le poulinaige est une période critique. La jument est affaiblie et le poulain naissant est dépourvu d'immunité. **La jument doit être isolée** (mais en contact visuel avec ses congénères) **dans un box de poulinaige** ne servant qu'à cet usage. Ce box doit être propre, **nettoyé et idéalement désinfecté entre chaque poulinaige**. Le poulain doit recevoir rapidement, dans les premières heures suivant la naissance, une **quantité adaptée de colostrum**, riche en immunoglobulines qui lui apportera de l'énergie et une immunité passive en attendant qu'il fabrique lui-même ses propres anticorps. On évitera de donner au poulain du colostrum d'autres structures. Il faut désinfecter soigneusement le nombril du poulain, de manière précoce et répétée jusqu'à ce qu'il soit complètement sec. Enfin, dans les premiers mois de sa vie, le poulain peut être confronté [à plusieurs maladies](#), il convient donc de lui porter une attention particulière et de maintenir son environnement le plus sain possible.

Infirmierie

Les animaux malades (diarrhée, fièvre, écoulement nasal, toux, avortements...) représentent des sources très abondantes de pathogènes et sont particulièrement à risque de diffuser les maladies au sein de la structure. Les principales maladies équine d'intérêt étant les herpes virozes de type 1 et 4 (rhinopneumonie), la grippe équine, la gourme, l'anémie infectieuse équine, l'artérite virale, la métrite contagieuse.

En pratique, il s'agit d'**isoler ces animaux malades dans un endroit non accessible aux autres animaux ou aux visiteurs** (« infirmerie », indépendante du box de poulinage tout en conservant si possible un contact visuel ou auditif avec ses congénères). **Ces animaux ne doivent pas être isolés avec des animaux récemment introduits ou en cours d'isolement.**

Lors des soins aux animaux malades, utiliser des équipements de protection à usage unique (gants, casaque, blouses, surchaussure, charlotte) pour se protéger soi-même et limiter les transmissions. **Dans le circuit de soin, ces animaux doivent être soignés en dernier.** Lors de l'administration des traitements (injections) le matériel doit être adapté à la taille et au poids des animaux et jetable (limitation des risques de transmission par voie sanguine notamment avec des aiguilles et seringues à usage unique). Les soins doivent être réalisés en respectant les prescriptions du vétérinaire et enregistrés dans

le registre sanitaire d'élevage. Dans le cadre de la surveillance nationale des pathologies équine, il faut demander au vétérinaire de déclarer le cheval malade au RESPE ou de déclarer le syndrome observé auprès de [VIGIRESPE](#).



Nettoyage/désinfection



L'hygiène, c'est d'abord nettoyer (curage, balayage...), **recupérer et stocker les déchets, laver puis éventuellement désinfecter** (la désinfection est à adapter à chaque situation et contexte). En pratique, la formalisation par écrit d'un protocole de nettoyage et de désinfection permet l'application de la bonne méthode par tous les intervenants de la même façon. Le plan de nettoyage-désinfection pour les différents secteurs de la zone d'élevage/de vie des animaux (voir le zonage) comprend les protocoles, les produits désinfectants et leurs modalités d'utilisation, ainsi que les fréquences de nettoyage et de désinfection.

Le nettoyage/désinfection doit notamment s'appliquer aux locaux et matériels suivants :

- L'infirmerie et la zone d'isolement des animaux nouvellement introduits, après chaque utilisation
- Les boxes régulièrement (au moins une fois par an)
- Le matériel en commun après partage avec d'autres structures
- Les mangeoires, râteliers et abreuvoirs régulièrement
- Les circuits d'eau (canalisation à purger) régulièrement
- Les matériels liés aux poulinages, parage et tonte
- La zone d'équarrissage après chaque enlèvement
- Matériel de pansage, couvertures et harnachement à minima une fois par an et autant que de besoins

Empêcher les maladies de diffuser en dehors de l'élevage

La gestion des effluents

Le fumier représente une source potentielle de diffusion des maladies. En effet, de nombreux agents pathogènes responsables de maladies infectieuses ou parasitaires sont présents dans les sécrétions ou les déjections animales, fécales ou autres. Des précautions particulières s'imposent. Il faut donc respecter la [réglementation](#) pour le stockage et l'évacuation du fumier et les eaux usées ne doivent pas être rejetées dans le milieu naturel.



Source de l'image : IFCE

La gestion des cadavres

Les avortons, placentas et cadavres d'animaux doivent être écartés du reste de l'effectif et placés dans un lieu dédié (bac ou aire d'équarrissage), à l'abri des autres animaux de la structure et des prédateurs. Il est fortement conseillé de prendre des précautions lors de ces manipulations, avec a minima le port de gants. Il convient également de déclarer la mort de l'équidé et renvoyer le carnet d'identification auprès de l'[IFCE](#) et de prévenir l'équarrisseur le plus rapidement possible. Il est possible via l'ATM Angee et l'IFCE ou votre GDS de bénéficier d'un tarif négocié. **La zone d'équarrissage doit se situer en zone non professionnelle le plus loin possible de la zone d'élevage/de vie des animaux.** Elle doit être constituée d'une zone bétonnée ou stabilisée facilement nettoyable, et non accessible à la faune sauvage et clairement identifié par une signalétique adaptée afin que le camion d'équarrissage reste en zone non professionnelle. **Cette zone doit être nettoyée et désinfectée après chaque enlèvement.**



Source de l'image : GDS France

La gestion des produits d'origine animale

Certains équidés sont exclus de la consommation humaine pour sécuriser l'industrie alimentaire. Cette exclusion peut être administrative ou vétérinaire, temporaire ou permanente. Il convient donc de fournir le document d'identification du cheval au vétérinaire pour qu'il complète le feuillet médicamenteux et l'[exclusion bouchère](#) de l'animal sur son espace SIRE à chaque traitement.

Pour les élevages de production d'aliment d'origine animale (viande, lait), certains produits contaminés par des microorganismes pathogènes tels que des bactéries, des virus et des parasites peuvent être à l'origine de maladies chez l'Homme (zoonoses, ou toxiinfections d'origine alimentaire), il convient donc les écarter du circuit commercial.

La gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)

Les déchets à risques infectieux doivent être mis dans un bac DASRI (fourni par votre vétérinaire ou GDS) et suivre les filières d'élimination appropriées.

Et en cas d'accueil du public ?

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions, des précautions particulières doivent être prises.

En pratique :

L'essentiel est d'anticiper l'accueil des visiteurs et de mettre en place des règles de circulation entre les différentes zones. Il faut notamment **empêcher l'accès aux zones d'isolement des chevaux nouvellement introduits, à la zone de poulinage et à l'infirmerie.** Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas pénétrer dans la zone d'élevage/de vie des animaux. Il est indispensable de **prévoir un point de lavage des mains et de nettoyage et désinfection des chaussures.** Les cavaliers, idéalement, ne doivent pas utiliser d'équipement, harnachements et matériel de pansage autre que celui de la structure et qui sera dédié à chaque cheval. La majorité des visiteurs souhaitent pouvoir toucher et manipuler les animaux et en particulier les poulains. Il convient donc de **sensibiliser le public** et de les informer que les animaux les plus jeunes, les plus fragiles et/ou les plus à risque nécessitent plus de précautions et doivent être protégés des contacts.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à joindre votre GDS et votre vétérinaire :

